



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/16
19 mars 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-sixième Réunion
Montréal, 20-22 mars 2002

**RAPPORT DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DU
SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

Introduction

1. Le Sous-comité sur l'examen des projets du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est réuni à Montréal les 18 et 19 mars 2002.
2. Les représentants du Burundi, de la Chine, de la Colombie (président), des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon et de la Pologne ont participé à la réunion, de même que des représentants des agences d'exécution et du Secrétariat de l'ozone.
3. A également pris part à la réunion, un représentant de la Finlande, en tant qu'observateur:

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. Le président du sous-comité M. Javier Camargo (Colombie) a ouvert la réunion à 10 h 00 le lundi 18 mars 2002.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/1 :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot d'ouverture du Chef du Secrétariat
4. Organisation du travail
5. Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets
6. Coopération bilatérale
7. Programmes de travail :
 - a) Amendements au programme de travail du PNUE pour 2002
 - b) Programme de travail 2002 du PNUD
 - c) Programme de travail 2002 de l'ONUDI
 - d) Programme de travail 2002 de la Banque mondiale
8. Projets d'investissement
9. Document d'orientation :

Financement de la technologies non disponible dans le domaine public
10. Autres questions à l'ordre du jour
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : MOT D'OUVERTURE DU CHEF DU SECRÉTARIAT

6. Le Chef du Secrétariat a souhaité la bienvenue aux membres du sous-comité de révision des projets. Il a indiqué que l'ordre du jour de la réunion courante serait surtout axé sur les questions soulevées pendant la révision des projets, ainsi que sur les projets d'investissement et les programmes de travail 2002 et les amendements aux programmes de travail soumis par les agences d'exécution et les agences bilatérales. Le sous-comité souhaite aussi examiner les demandes de financement présentées conformément aux ententes entre le Comité exécutif et les gouvernements de la Chine et de l'Inde sur la fermeture graduelle de leurs usines de production de CFC et, dans le cas de la Chine, l'élimination du CFC-11 utilisé pour l'expansion de la culture du tabac, et le plan d'élimination du secteur des solvants.

7. Le Chef du Secrétariat a souligné que l'examen par le Secrétariat du Fonds des propositions de financement des projets et des activités avait entraîné la recommandation d'une approbation globale des 102 activités et projets d'investissements et d'autres activités, pour un montant de plus de 11 millions \$US. Cent dix projets d'investissement et autres activités, d'une valeur totale de plus de 10 millions \$US ont été retirés ou reportés. Vingt-quatre projets d'investissement et plans de secteur ont été présentés pour évaluation individuelle et représentent une valeur totale requise de 37,5 millions \$US. Il faut noter qu'à l'exception d'un projet d'investissement, le Secrétariat et les agences d'exécution se sont mises d'accord sur les surcoûts de tous les projets soumis pour évaluation individuelle.

8. Il a indiqué que les fonds disponibles pour engagement par le Fonds multilatéral étaient actuellement de 81 million \$US, ce qui permettrait de financer tous les projets recommandés pour approbation à la présente réunion.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DU TRAVAIL

9. À la suggestion du Président, le sous-comité a décidé d'organiser son travail conformément à l'ordre du jour provisoire annoté contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/1 et l'ordre du jour annoté contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/1/Add.1/Rév.1.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'ANALYSE DES PROJETS

a) Chevauchements des méthodes d'élimination nationales, sectorielles, et projet par projet

10. Le Président a attiré l'attention du sous-comité sur les paragraphes 4 à 8 de la note récapitulative (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/17/Rév.1). Il a souligné que, dans les programmes de travail 2002 des agences d'exécution, des propositions avaient été présentées pour la préparation d'une combinaison de projets individuels, de programmes finals dans le même secteur, et de plans d'élimination nationaux des CFC ou des SAO pour le même pays. L'efficacité de la mise en oeuvre de plans nationaux d'élimination par une agence pourrait être touchée si une autre agence mettait simultanément en application un plan final séparé pour une consommation qui, par définition, fait partie de la consommation nationale totale.

11. Après discussion, le sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

a) Demande aux gouvernements et aux agences d'exécution :

- i) de tenir compte de ses attentes à l'effet que, lorsque des plans sectoriels devaient être préparés, ils remplaceraient en temps voulu la préparation de projets individuels, et que lorsqu'un plan national d'élimination devait être préparé, il remplacerait en temps voulu la préparation tant des projets individuels que des programmes finals de secteur;
- ii) de prendre note que lorsque des demandes de préparation de projets d'élimination sectoriels multiples étaient présentées, la présentation du premier projet d'élimination sectoriel devait être accompagnée d'un plan de mise en oeuvre clair, couvrant la coordination entre les diverses agences d'exécution participantes et donnant une explication détaillée de la façon dont les tonnes de SAO restant à éliminer étaient réparties dans les divers secteurs et comment on vérifierait la consommation nationale globale;

- iii) de noter que les réunions du réseau régional offraient l'occasion idéale d'effectuer la coordination nécessaire entre les gouvernements et les agences d'exécution;
- b) D'inciter les pays à continuer à se distancer de la démarche projet par projet vers une méthode d'élimination nationale ou sectorielle, tout en confirmant le droit des pays à présenter des projets individuels si cette démarche était appropriée à leurs circonstances;
- c) De réaffirmer la liberté des pays de choisir entre les options indiquées dans la Décision 35/57 en ce qui a trait au point de départ des données de consommation de CFC.

12. Un représentant a exprimé le souhait, à la lumière de la Décision 35/57, que chaque pays puisse communiquer ses choix entre les options 1 et 2 avant une date limite donnée, date après laquelle l'option s'appliquerait de manière implicite.

b) Changement de niveau de propriété Article-5 d'une entreprise

13. Le président a attiré l'attention du sous-comité sur les paragraphes 9 à 11 de la note récapitulative (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/17/Rév.1). Il a souligné que la question concernait une proposition de projet présentée à la Banque mondiale et demandant des fonds supplémentaires pour un projet actuellement en cours de mise en oeuvre, en raison d'un changement à la partie Article-5 détenue par l'entreprise. Récemment, la propriété locale s'était accrue de 60 % (le chiffre au moment de l'approbation du projet mars 2000) à 100 %. Il a indiqué que la demande de fonds supplémentaires était basée sur la Décision 19/38, qui a fourni les lignes directrices pour la réévaluation des surcoûts si la proportion de propriété locale d'une entreprise était modifiée après l'approbation du projet. Toutefois, les lignes directrices ne concernaient que la situation où la proportion de propriété locale diminuait.

14. Après discussion, le sous-comité a conclu que la question devrait être traitée en relation avec le projet en question, qui serait évalué en fonction de ses propres mérites à l'article 8 de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION BILATÉRALE

15. Le président a attiré l'attention du sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18, Corr.1, Add.1 et Add.1/Corr.1 sur la coopération bilatérale. En tout, 32 demandes totalisant 2,4 millions \$US pour la coopération bilatérale ont été présentées par les gouvernements de l'Australie, du Canada, de la République tchèque, de l'Allemagne et de la Suède.

16. Après discussion, le sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la demande de coopération bilatérale, tel que l'indique le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18, Corr.1, Add.1 et Add.1/Corr.1 avec les amendements ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'Annex I du présent rapport.

Pays insulaires du Pacifique : Stratégie régionale de conformité au Protocole de Montréal (276 000 \$US) (Australie) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18)

17. Le président a attiré l'attention du sous-comité sur les paragraphes 3 à 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18. Il a souligné que les gouvernements du Kiribati, des Îles Marshall, de la Micronésie, de Palau, des Îles Salomon, de Tonga, Tuvalu et Vanuatu avaient présenté une stratégie régionale de conformité au Protocole de Montréal (Stratégie PIP). La Stratégie PIP a été présentée dans les amendements au programme de travail 2002 du PNUE (pages 13 à 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19 et Corr.1). Il a aussi noté que la Stratégie serait mise en oeuvre conjointement par le gouvernement de l'Australie et le PNUE.

18. Après discussions dans le contexte des amendement au programme de travail 2000 du PNUE, le sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la composante australienne de la stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport et aux conditions indiquées au paragraphe 35.

Croatie: Aide à la préparation d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (Suède) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18 and Corr.1)

19. Le président a attiré l'attention du sous-comité sur la page 12 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18 reportant à un projet présenté pour approbation par le gouvernement de Suède.

20. Le sous-comité a pris note qu'un rapport périodique sur l'état du travail entrepris par l'ONUDI et visant la mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes devrait accompagner la proposition à être présentée par la Suède afin de mettre à jour le plan de gestion des frigorigènes.

21. Le sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport.

Albanie : Élimination de l'utilisation des CFC et des HCFC (République tchèque)
Algérie : Remplacement des CFC par du LCD dans la fabrication de mousse souple chez Sarl Djurjura Mousse (386 259 \$US) (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/18/Add.1 et Add.1/Corr.1)

22. Le sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note du report des propositions de projet ci-dessus.

23. À la fin de ses discussions sur cet article de l'ordre du jour, le sous-comité a recommandé que le Comité exécutif demande au Trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux ci-dessus, comme suit:

- a) 352 424 \$US avec le reste des contributions bilatérales de l'Australie pour 2002;
- b) 254 250 \$US avec le reste des contributions bilatérales du Canada pour 2002;

- c) 769 324 \$US avec le reste des contributions bilatérales de l'Allemagne pour 2002;
- d) 16 950 \$US avec le reste des contributions bilatérales de la Suède pour 2002.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE TRAVAIL

24. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les projets soumis pour approbation globale présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/Add.1/Rev.1, au niveau de financement indiqué à l'annexe I du présent rapport, avec les conditions incluses dans les Fiches d'évaluation de projet correspondantes, le cas échéant.

a) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2002

25. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19 et Corr.1 qui présente les amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2002.

26. Après discussion, le Sous-Comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les amendements au Programme de travail du PNUE pour l'année 2002, tels que présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19 et Corr.1, avec les amendements indiqués ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport.

Croatie: Prorogation du renforcement des institutions

Moldavie: Prorogation du renforcement des institutions

Mongolie: Prorogation du renforcement des institutions

Sénégal: Prorogation du renforcement des institutions

27. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de bien vouloir :

- a) approuver les projets indiqués ci-dessus et tous les projets similaires au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que les demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions soient compatibles avec les dispositions de la Décision 35/57 qui prévoyait, entre autres, que l'approbation atteigne un niveau de financement de 30 pour cent supérieur au niveau approuvé antérieurement, et que les activités contribuent à la réduction de la consommation de SAO dans les pays concernés au taux de 12,10 \$US/kg.
- b) exprimer aux gouvernements concernés ses observations indiquées à l'Annexe II du présent rapport.

Cambodge: Projet de renforcement des institutions

Cap-Vert: Projet de renforcement des institutions

Sierra Leone: Projet de renforcement des institutions

Somalie: Projet de renforcement des institutions

Rwanda: Projet de renforcement des institutions

28. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 9 à 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19.

29. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les projets ci-dessus pour une période d'un an, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que le financement approuvé ne constitue pas la base pour déterminer le niveau de financement pour les deux ans qui restent et qu'il soit entièrement compatible avec les exigences de la Décision 35/57.

Un soutien pour les politiques et un soutien technique pour les 31 pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Gambie, Ghana, Grenade, Guyane, Inde, Iran, Kenya, Kirghizistan, Maldives, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Panama, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Saint-Vincent-et-Grenadines, Swaziland, Tanzanie, Togo, Trinité-et-Tobago, Venezuela. Réunion régionale des dirigeants gouvernementaux de haut niveau afin de faciliter l'engagement politique

30. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de noter le report des propositions de projets susmentionnées à une prochaine réunion du Comité exécutif.

Préparation des mises à jour des programmes de pays Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Guyane, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou et Seychelles ;

31. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 17 à 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19 sur les demandes de mises à jour des programmes de pays.

32. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note du report des mises à jour de programmes de pays pour les pays susmentionnés.

Traduction des Publications ActionOzone

33. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 24 à 26 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19.

34. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet et les coûts d'appuis connexes au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que les travaux soient achevés en huit mois.

Stratégie régionale de conformité au Protocole de Montréal dans les îles du Pacifique (Stratégie des Pays insulaires du Pacifique – Stratégie PIP)

35. Le Président a attiré l'attention du Comité exécutif sur les paragraphes 27 à 55 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/19. Il a noté que cette activité était soumise conjointement par le gouvernement de l'Australie et le PNUE, et que la partie bilatérale était discutée en vertu du Point 6 de l'ordre du jour.

36. Après discussion, et tenant compte du caractère géographique unique des petits états insulaires et du problème de communication en raison de leur isolation par rapport aux itinéraires mondiaux du commerce, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de bien vouloir :

- a) approuver la composante du PNUE dans la stratégie des pays des îles pacifiques au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que les gouvernements des pays concernés éliminent complètement les SAO d'ici 2005 et qu'ils bénéficient de souplesse pour utiliser les fonds approuvés ;
- b) demander au gouvernement de l'Australie et au PNUE de ne pas décaisser de fonds pour la deuxième tranche, en attendant la confirmation qu'au moins 25 pour cent de la consommation actuelle de SAO de ces pays ont été éliminés ;
- c) demander aux gouvernements suivants : Kiribati, Iles Marshall, Micronésie, Palau, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu de renseigner le Comité exécutif sur les progrès accomplis relativement à la mise en oeuvre des stratégies nationales de respect des obligations, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en oeuvre des programmes de pays. Le rapport initial qui couvre la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2002 devrait être soumis au Secrétariat du Fonds avant le 1^{er} 2003.
- d) prendre note que le financement fourni en vertu de ce projet serait le financement total du Fonds multilatéral pour les pays achevant l'élimination totale d'ici 2005.

37. Un représentant a aussi exprimé le souhait, après approbation du Programme d'aide à la conformité (PAC) en décembre 2001, que le PNUE devrait présenter à la prochaine réunion du Comité exécutif une méthodologie permettant d'évaluer les budgets administratifs associés à chaque projet, afin d'éviter le double emploi entre le PAC et les activités de mise en oeuvre des projets individuels.

b) Programme de travail du PNUD pour l'année 2002

38. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20 et Add.1 qui présente le Programme de travail du PNUD pour l'année 2002. Il a noté qu'il y avait 42 propositions de préparation de projets, de mises à jour de programmes de pays, de plans de gestion des frigorigènes et d'enquêtes régionales, toutes présentées pour approbation générale. Les conditions des recommandations à deux pays, le Liban et l'Iran, ont été annexées aux paragraphes 5 et 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20 pour le Liban, et 6 bis et 6 ter de l'addendum pour l'Iran.

39. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le Programme de travail du PNUD pour l'année 2002, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20 et Add.1, avec les amendements indiqués ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport.

Argentine: Préparation de projet : programme final de mousse

Colombie: Préparation de projet : programme final de mousse
Congo, DR: Préparation de projet : plaques de mousse flexible
Inde: Préparation de projet : réfrigération commerciale (élimination finale)

40. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 8 à 10 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20 concernant les projets qui requièrent un examen individuel en raison de données incohérentes.

41. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les projets susmentionnés au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que la consommation desdits projets soit examinée dans le contexte de la Décision 35/57, et que les données incohérentes soient résolues avant que les projets soient soumis au Comité exécutif.

Syrie: Préparation de projet : Fabrication de matériel de réfrigération, programme final

42. Le Président a attiré l'attention du Comité exécutif sur les paragraphes 11 à 13 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20.

43. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver la préparation de projet susmentionnée, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, sous réserve de la condition indiquée dans le paragraphe 11 ci-dessus.

Nigeria : Mise à jour du programme de pays

44. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 14 et 15 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20 et il a déclaré que le montant demandé excédait toutes les approbations précédentes pour cette activité, en raison du contexte particulier du Nigeria.

45. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver la mise à jour de programme de pays au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport

Cuba: Préparation de projet dans le sous-secteur des inhalateurs à doseur
Uruguay: Préparation de projet dans le sous-secteur des inhalateurs à doseur

46. Le Président a attiré l'attention du Comité exécutif sur les paragraphes 16 et 17 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/20 qui présente deux recommandations de report de projets dans le secteur des inhalateurs à doseurs (ID).

47. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note du report de la demande de préparation de projet dans le sous-secteur des inhalateurs à doseurs (ID) en Uruguay.

48. Ayant pris note :

- a) des circonstances particulières ont été justifiées par la situation unique de Cuba étant donné que, lors des deux séances de la Réunion des Parties, Cuba a exprimé ses inquiétudes concernant le délai du démarrage des activités dans le secteur des ID, puisque la consommation de CFC dans ce secteur représente un pourcentage assez élevé par rapport à leur consommation globale à Cuba, et que
- b) en l'absence des activités dans ce secteur, Cuba pourrait avoir des difficultés à s'acquitter de ses obligations de conformité.

le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de bien vouloir approuver la proposition de préparation de projet dans le sous-secteur des ID à Cuba, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, parce qu'elle pourrait être utilisée comme activité de démonstration.

c) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2002

49. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/21, qui présente le Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2002.

50. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2002, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/21, avec les amendements indiqués ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport.

Chine: Préparation d'une stratégie sectorielle dans le secteur du bromure de méthyle

51. Le Président a attiré l'attention du Comité exécutif sur les paragraphes 18 à 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/21.

52. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le projet à un niveau de financement de 100 000 \$US, afin que la stratégie sectorielle de la Chine soit prête pour la mise en œuvre, immédiatement après le ratification de l'Amendement de Copenhague.

Argentine : Préparation d'un projet parapluie portant sur des investissements dans le secteur de la réfrigération commerciale

Inde : Préparation d'un projet parapluie portant sur des investissements dans le secteur de la réfrigération commerciale

Inde : Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des solvants (CFC-113)

Mexique : Préparation d'un plan sectoriel d'élimination dans le secteur de la réfrigération

Syrie : Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale et domestique

Syrie : Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur des mousses (PS extrudé)

Yémen : Préparation d'un projet final d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale

53. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 23 à 25 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/21.

54. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les projets susmentionnés au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que la consommation desdits projets soit examinée dans le contexte de la Décision 35/57, et que les données incohérentes soient résolues avant que les projets soient soumis au Comité exécutif.

Syrie : Préparation d'un plan national d'élimination des SAO

55. Le Président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 26 et 27 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/21.

56. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le projet susmentionné au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport ; sous réserve des conditions indiquées dans le paragraphe 11 ci-dessus.

Cameroun: Préparation de trois projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération commerciale

Cameroun: Préparation d'un plan national d'élimination des SAO

Chine : Préparation d'un projet sectoriel d'élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur

Egypte : Mise en œuvre de la formation douanière dans le cadre du PGF

Inde : Formulation d'un plan d'élimination sectoriel dans le secteur des inhalateurs à doseur

Indonésie : Préparation de trois projets d'investissement dans le secteur des mousses (rigides ou à pellicule externe incorporée)

Iran : Formulation d'un plan sectoriel d'élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur

Mexique : Préparation de la fermeture d'installations de production de CFC de l'entreprise Quimobasicos

Roumanie : Préparation d'un plan sectoriel d'élimination des inhalateurs à doseur

57. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note de la demande de report de l'examen des propositions de projets susmentionnées.

d) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2002

58. Le Président a attiré l'attention du Sous-Comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/22 qui présente le Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2002.

59. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2002, tel que l'indique le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/22, avec les amendements indiqués ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport.

Philippines: Prorogation du renforcement des institutions

60. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de bien vouloir :

- a) approuver ce projet au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport ;
- b) s'assurer que le projet était entièrement compatible avec les exigences de la Décision 35/57 ;
- c) exprimer au gouvernement des Philippines les observations indiquées à l'Annexe II du présent rapport.

Indonésie : Préparation de deux plans de secteurs dans les secteurs des aérosols et des mousses

61. Le Président a attiré l'attention du Sous-Comité sur les paragraphes 9 à 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/22.

62. Après discussion, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les projets susmentionnés au niveau de financement indiqué à l'Annexe I du présent rapport, à condition que la consommation desdits projets soit examinée dans le contexte de la Décision 35/57, et que les données incohérentes soient résolues avant que les projets soient soumis au Comité exécutif.

Argentine : Préparation de 3 projets dans le sous-secteur des aérosols à inhalateur à doseur

Indonésie : Amélioration du contrôle des importations/exportations des substances contenant des SAO

Venezuela : Préparation de projet dans le sous-secteur des refroidisseurs

Yémen : Préparation de projet dans le sous-secteur des refroidisseurs

63. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note du report de l'examen des propositions de projets susmentionnés.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS D'INVESTISSEMENT

a) Projets recommandés pour approbation globale

64. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/2/Rev.1.

65. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets proposés pour approbation globale indiqués dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/2/Rev.1 au niveau de financement indiqué à l'annexe 1 au présent rapport, aux conditions précisées dans les fiches d'évaluation de projet correspondantes, s'il y a lieu.

66. Un des représentants a exprimé certaines réserves à recommander l'approbation du projet des aérosols en Argentine, qui propose une technologie à base de HCFC, avant que le document sur l'utilisation des HCFC ne soit proposé à la 36^e réunion. Le représentant a aussi exprimé des réserves à recommander pour approbation le projet sur les compresseurs pour la Chine avant que le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances n'ait effectué l'étude théorique sur les compresseurs des climatiseurs d'automobile.

b) Projets soumis à un examen individuel

Secteur des mousses

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Decorfrio (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide et de mousse souple à peau intégrée chez Tolling Quimica (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Isojet (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse souple moulée, d'élastomères et de mousse à peau intégrée pour automobiles, et par du HCFC-141b pour les applications de mousse à peau intégrée pour ameublement chez Steel Plastik (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du chlorure de méthylène et un additif à faible indice dans la fabrication de blocs de mousse souple de polyuréthane chez Tecnosono (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Heliotek (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Isosister (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide et de mousse souple à peau intégrée chez Pretty Glass (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Repor (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Simonaggio (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par une technologie à l'eau et du HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Fibril (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rév.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide et de mousse souple à peau intégrée, et par une technologie à base d'eau pour la mousse souple moulée et mousse rigide à peau intégrée chez Ariston Polimeros (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b dans la fabrication de mousse souple à peau intégrée, et par une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse souple moulée chez Arquespuma (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse souple moulée chez Indaru (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

Brésil : Remplacement du CFC-11 par une technologie de soufflage à l'eau/chlorure de méthylène/hydrocarbures dans la fabrication de mousse rigide et souple chez Toro (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1)

67. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/24 et Corr.1/Rev.1. Il a indiqué qu'à la suite des inconséquences relevées dans les données sur la consommation dans le secteur des mousses pendant l'examen des projets proposés à la 34^e réunion du Comité exécutif, le PNUD a remis au Secrétariat un rapport sur les différences dans les données de consommation de CFC-11 au Brésil accompagné de 15 projets présentés pour fins d'examen à la 36^e réunion.

68. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I du présent rapport.

Chine : Élimination du CFC-12 dans la fabrication de filets d'emballage en mousse de polyéthylène extrudée dans 30 entreprises (projet parapluie en phase finale) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26, Add.1 et Add.1/Corr.1)

69. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 3 à 7 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26 et les documents Add.1 et Add.1/Corr.1. Il a indiqué que le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI avaient terminé leurs discussions sur les questions techniques en suspens relatives au projet et convenu des coûts du projet de l'ordre de 4 811 537 \$US. La mise en œuvre du projet devrait donner lieu à l'élimination de 849 tonnes PAO de CFC-12. Il a aussi indiqué que l'ONUDI demande le décaissement des fonds en deux tranches, la première, à la 36^e réunion pour le plan d'activités de 2001, et la deuxième, à la 37^e réunion, pour le plan d'activités de 2002.

70. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) approuve le projet en principe au coût de 4 325 709 \$US;

- b) approuve le financement de 1 525 648 \$US pour la première tranche du projet et les coûts d'appui de 171 352 \$US pour le plan d'activités de l'ONUDI pour 2001;
- c) accepte de payer la dernière tranche de la subvention sur confirmation par l'ONUDI :
 - i) de la réalisation des objectifs d'élimination du CFC dans la fabrication de filets d'emballage en mousse de polyéthylène extrudée dans deux projets parapluies précédemment approuvés; et
 - ii) de l'achèvement des étapes de mise en œuvre des projets parapluie approuvés dans le secteur de la mousse de polystyrène extrudée.
- d) prenne note de soustraire 849,27 tonnes PAO de CFC de la consommation restante de CFC en Chine admissible à une subvention.

Venezuela : Élimination du CFC-11 par reconversion au système d'eau comme agent de gonflage dans la fabrication de la mousse de polyuréthane souple de la Manufacturas Enveta, C.A. Cumana (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/30)

71. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/30. Il a indiqué qu'à sa 34^e réunion, le Comité exécutif avait demandé au gouvernement du Venezuela de remettre un rapport de situation sur le secteur des mousses qui ferait état de la consommation actuelle de SAO, des progrès réalisés dans l'élimination des SAO et d'un plan visant à mener à terme l'élimination de la consommation restante dans le secteur, comme condition préalable au financement d'autres projets dans le secteur. En réponse à cette décision du Comité exécutif, le gouvernement du Venezuela a préparé un plan de stratégie d'élimination des CFC-11 pour le secteur des mousses qui est présenté conjointement avec cette proposition de projets.

72. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I du présent rapport, étant entendu que le décaissement des montants approuvés ne se fera que lorsque le Venezuela aura précisé le point de départ choisi pour la mise en œuvre de sa consommation totale nationale, en réponse à la décision 35/57.

Secteur des fumigènes

Argentine : Élimination du bromure de méthyle dans les plants de tabac et les semis de légumes non protégés (demande de première tranche) (PNUD)
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/23 et Corr.1)

73. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 5 à 8 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/23 et Corr.1.

74. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve en principe le projet en rubrique au niveau de 3 588 000 \$US en vertu de l'accord entre le

gouvernement de l'Argentine et le Comité exécutif joint à l'annexe III du présent rapport, et approuve le décaissement d'une première tranche et de la seconde tranche au niveau de 220 000 \$US et de 1,5 millions \$US, respectivement, plus les coûts d'appui aux agences.

75. Un des représentants a indiqué que le rapport coût-efficacité du projet au niveau de financement convenu ne devrait pas constituer un précédent pour d'autres projets dans ce secteur.

Chili : Élimination du bromure de méthyle dans la culture de tomates et de poivrons
(Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/25 et Corr.1)

76. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note du report de la proposition de projet en rubrique.

Autres secteurs (gonflage du tabac)

Rapport de mise en œuvre de 2001 et plan de travail de 2002 du plan du secteur du tabac pour l'élimination du CFC-11 en Chine (deuxième décaissement) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26)

77. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 8 à 13 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26. Il a souligné que la consommation de CFC-11 pour le gonflage du tabac a connu en 2001 une baisse de 94,7 tonnes PAO (4,7 tonnes PAO de plus que la quantité convenue) et que plusieurs activités d'assistance technique avaient été mises en œuvre. Il a indiqué que le programme de travail de 2002 prévoit l'élimination de 120 tonnes PAO de CFC-11, une quantité conforme à la quantité à éliminer en vertu de l'accord.

78. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) approuve la deuxième tranche du plan pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur du tabac en Chine au niveau de financement indiqué à l'annexe I du présent rapport;
- b) demande à l'ONUDI de lui remettre un rapport sur l'utilisation des montants pour payer les coûts convenus avec son plan d'activités pour 2003, conformément à la décision 32/69.

Secteur de la production

Chine : Plan de secteur pour l'élimination de la production de CFC en Chine : programme de travail de 2002 (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26)

79. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 14 à 17 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26 qui porte sur le programme de travail de 2002 du plan de secteur pour l'élimination de la production de CFC en Chine. Il a souligné que le projet propose un objectif d'élimination de CFC précis et conforme à l'objectif établi dans l'accord ainsi que des

instruments de politique qui contribueront à sa réalisation. Il a aussi indiqué que l'accord en vigueur prévoit des coûts d'appui aux agences de l'ordre de 9 pour cent des coûts du projet pour les trois premières années, et que 2002 constitue la quatrième année du programme. Les coûts administratifs de la Banque mondiale devraient être révisés afin de déterminer le pourcentage et la période pendant laquelle ce taux sera en vigueur.

80. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le comité exécutif :

- a) approuve les coûts administratifs de la Banque mondiale à un niveau de 7 pour cent par année jusqu'à ce que le Comité exécutif en décide autrement;
- b) demande à la Banque mondiale de préciser les fins auxquelles seront utilisés les frais administratifs de ce projet en particulier;
- c) demande à la Banque mondiale de préparer un document précisant comment les plans d'élimination sectoriel et national ont été mis en œuvre ainsi que les coûts administratifs engagés dans le passé et ceux qui seront engagés à l'avenir, et comment ils sont reliés aux coûts administratifs imputés pour d'autres activités de la Banque mondiale;
- d) approuve la somme de 13 millions \$US plus les coûts d'appui aux agences de 910 000 \$US pour la mise en œuvre du programme de travail de 2002 du projet de fermeture du secteur de la production de CFC en Chine;
- e) demande à la Banque mondiale de lui fournir de l'information sur la surveillance financière dont a fait l'objet le programme d'assistance technique, plus particulièrement la fréquence des rapports financiers et le nom de l'établissement ayant effectué la vérification.

Inde : Élimination graduelle de la production de CFC : programme de travail de 2002
(Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/27 et Add.1)

81. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 2 à 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/27 et Add.1 qui porte sur le programme de travail de 2002 pour l'élimination graduelle de la production de CFC en Inde. Il a indiqué que le projet propose un objectif de production clair et conforme à l'objectif mis de l'avant dans l'accord ainsi que des instruments de politique pour contribuer à sa réalisation. Le gouvernement de l'Inde s'est efforcé d'élaborer un plan d'action pour contrôler le commerce illégal à la hausse dans son pays. Il a aussi indiqué qu'il n'y avait aucun critère pour valider les données de production de CFC par rapport à la consommation de matières premières. Il a aussi souligné que l'accord en vigueur prévoit des coûts d'appui aux agences de l'ordre de 8 pour cent des coûts du projet pour les trois premières années, et que 2002 constitue la quatrième année du programme. Les coûts administratifs de la Banque mondiale devraient être révisés afin de déterminer le pourcentage et la période pendant laquelle ce taux sera en vigueur.

82. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) approuve les coûts administratifs de la Banque mondiale à un niveau de 8 pour cent par année jusqu'à ce que le Comité exécutif en décide autrement, dans l'attente de coûts administratifs moins élevés pour les années à venir;
- b) demande à la Banque mondiale de préciser les fins auxquelles seront utilisés les frais administratifs de ce projet en particulier;
- c) approuve le financement de 6 millions \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 480 000 \$US pour la mise en œuvre du programme de travail de 2002 du projet de d'élimination graduelle du secteur de la production de CFC en Inde;
- d) demande à la Banque mondiale de :
 - i) remettre des données complètes dans ses futurs rapports de vérification, à une date qui permettra au Secrétariat d'effectuer son examen des demandes de financement;
 - ii) normaliser les vérifications effectuées dans le cadre des programmes d'élimination de la production de CFC en Inde et en Chine, afin de s'assurer que les procédures de vérification, la méthodologie et les données exigées respectent les mêmes normes et les lignes directrices approuvées;
 - iii) fournir de l'information sur la surveillance financière dont a fait l'objet le programme d'assistance technique, plus particulièrement la fréquence des rapports financiers et le nom de l'établissement qui a effectué la vérification.

Secteur de la réfrigération

Inde : Financement supplémentaire pour le changement de propriétaire (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/27 et Add.2)

83. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur la page 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/27 et Add.2 qui porte sur une demande de financement supplémentaire en raison de l'augmentation de la participation locale au capital à Godrej-GE Appliances Limited, une entreprise de fabrication d'appareils de réfrigération en Inde.

84. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif n'approuve pas le projet.

Secteur des solvants

Chine : Plan du secteur des solvants : Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2002 (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26 et Add.2)

85. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 23 à 26 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/26 et Add.2 qui porte sur la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2002 dans le secteur des solvants en Chine. Il a indiqué que le gouvernement de la Chine avait signé des contrats avec des entreprises pour la réduction de la consommation de SAO à un niveau total qui égale ou dépasse l'objectif d'élimination pour l'ensemble des SAO précisées dans le programme de mise en œuvre. Les objectifs de consommation de 2000 précisés dans le programme ont été respectés pour le CFC-113, le TCA et le tétrachlorure de carbone. Il a aussi indiqué qu'en vertu du paragraphe c) de l'accord, la Chine doit préparer chaque année une liste des quantités de CFC-113 et de tétrachlorure de carbone achetées par les usines visées aux fins d'utilisation comme matières premières et agents de transformation exemptés. Cependant, cette liste n'est pas jointe au rapport initial présenté à la 36^e réunion du Comité exécutif.

86. Après avoir pris connaissance des renseignements supplémentaires fournis par le PNUD et après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2002 dans le secteur des solvants en Chine au niveau de financement indiqué à l'annexe I du présent rapport, étant entendu qu'aucun montant ne sera décaissé tant que l'information demandée sur l'utilisation du tétrachlorure de carbone comme agent de transformation n'aura pas été fournie.

République populaire démocratique de Corée : Remplacement du tétrachlorure de carbone (CTC) par des techniques de nettoyage à l'eau et aux solvants dans les installations de nettoyage de l'usine Gumsong Tractor Factory (GST) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/29)

87. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/29. Il a indiqué que le projet avait été proposé pour la première fois à la 35^e réunion du Comité exécutif qui a décidé de reporter le projet en attendant d'obtenir plus de précisions sur le rapport coût-efficacité ainsi que sur le coût total et les coûts incombant au pays bénéficiaire pour le contrôle des incidences en matière d'environnement, de santé et de sécurité associés à la technologie choisie. Il a aussi indiqué que le coût final du projet a atteint 1,9 million \$US pour un rapport coût-efficacité de 9,76 \$US/kg. L'ONUDI a recensé des coûts d'investissement de plus de 1 million \$US qui devraient être payés par l'entreprise.

88. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet au niveau de financement indiqué à l'annexe I du présent rapport.

89. Un représentant a dit qu'il serait utile à l'avenir que les projets de ce genre soient accompagnés d'une analyse des données du marché afin de faciliter la vérification du niveau d'activité et de la consommation de SAO par l'entreprise.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT DE POLITIQUE

Financement de la technologie se trouvant hors du domaine public

90. Le représentant du Secrétariat du Fonds a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/31. Il a indiqué que le document avait été préparé par deux professeurs de la faculté de droit de l'Université McGill, à Montréal, et que l'un présenterait le document aux membres du Sous-comité.

91. Après discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note de l'étude;
- b) charge le Secrétariat d'inviter les membres du Comité exécutif et les agences d'exécution concernées à fournir de plus amples commentaires sur l'étude, et d'intégrer ces commentaires à un document de travail aux fins d'examen par le Comité exécutif lors d'une future réunion.
- c) demande au Secrétariat de procéder à des consultations avec les organisations internationales pertinentes traitant de la propriété intellectuelle, et de présenter un rapport à une prochaine réunion.

92. Un représentant a noté que la nécessité d'examiner la question à la lumière des modalités employées dans les accords multilatéraux, d'élaborer des lignes directrices tenant compte des procédures de l'OMC et de l'ADPIC et prennent les décisions appropriées.

ORDRE DU JOUR – ARTICLE 10 : AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

93. Un représentant a noté que certains pays s'étaient interrogés au sujet des données en rapport avec l'application de la Décision 35/57 et avait exprimé leur inquiétude au Secrétariat du Fonds avant la réunion actuelle. Ces problèmes en rapport avec les données n'ont pas été résolus. Il a été proposé que les pays pertinents puissent résoudre ces questions au cours des semaines à venir, même s'il avaient présenté des projets à la 36^e réunion du Comité exécutif.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

94. Le présent rapport a été adopté le 19 mars 2002, sur la base du rapport provisoire distribué comme document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/25/L.1.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

95. Après les échanges habituels de courtoisie, le président a déclaré la réunion close à 16 h 05 le mardi 19 mars 2002.

Annexe II

**OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE
RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS
PRÉSENTÉS À LA 36^E RÉUNION**

Croatie

1. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le projet de renforcement des institutions en Croatie et note avec appréciation que les niveaux de consommation de CFC rapportés par la Croatie au Secrétariat de l'ozone pour 1999 et 2000 sont inférieurs à la consommation de référence. Le Comité exécutif note également que la Croatie a pris des mesures pertinentes pour éliminer sa consommation de SAO, à savoir l'adoption de dispositions législatives sur les SAO et la ratification des Amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal au Protocole de Montréal, la mise en œuvre de projets d'investissement dans le secteur des mousses et d'un projet de démonstration pour l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols, et la coordination des activités de sensibilisation du public. Ces activités et d'autres sont encourageantes. Le Comité exécutif apprécie les efforts déployés par la Croatie pour réaliser l'élimination des SAO et s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Croatie poursuive l'application de son système d'émission de permis, les activités mises de l'avant dans le projet de PGF et les projets d'investissement, et maintienne et améliore même, son niveau de réduction des CFC.

Moldavie

2. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le projet de renforcement des institutions en Moldavie et note avec appréciation que les niveaux de consommation de CFC rapportés par la Moldavie au Secrétariat de l'ozone pour 1999 et 2000 sont inférieurs à la consommation de référence. Le Comité exécutif note également que la Moldavie a pris des mesures pertinentes pour éliminer sa consommation de SAO, à savoir le début de la mise en œuvre des activités proposées dans le PGF, la création d'un système de collecte des données, un système de permis d'importation/exportation de SAO, et l'adoption d'autres dispositions législatives liées à l'ozone. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts déployés par la Moldavie pour réduire la consommation de CFC, et s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Moldavie poursuive la mise en œuvre de son PGF et de son système de permis, et maintienne et améliore même, son niveau de réduction des CFC.

Mongolia

3. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le projet de renforcement des institutions en Mongolie et s'inquiète du fait que le niveau de consommation de CFC rapporté par la Mongolie au Secrétariat de l'ozone pour 2000 soit supérieur à la consommation de référence, ce qui pourrait empêcher la Mongolie de se conformer aux mesures prévues au Protocole de Montréal. Malgré ces craintes, le Comité exécutif note que la Mongolie a pris des

mesures pertinentes pour éliminer sa consommation de SAO, à savoir l'adoption de mesures de contrôle des importations de SAO et d'un système d'émission de permis, le début de la mise en œuvre du programme de formation des agents de douanes dans le cadre de la proposition de projet de PGF, et l'amélioration des connaissances générales du public sur les problèmes reliés aux SAO dans le cadre d'activités prévues à cette fin. Ces activités et d'autres sont encourageantes et le Comité s'attend à ce que la Mongolie mette en œuvre l'ensemble des activités prévues au PGF et limite ses importations de CFC aux niveaux nécessaires pour assurer la conformité aux mesures prévues au Protocole de Montréal.

Philippines

4. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le projet de renforcement des institutions aux Philippines et note avec appréciation que les niveaux de consommation de CFC rapportés par les Philippines au Secrétariat de l'ozone pour 2000 sont inférieurs à la consommation de référence. Dans leur proposition, les Philippines ont indiqué un certain nombre d'initiatives, incluant la ratification de l'Amendement de Copenhague; l'émission d'un instrument juridique (ordre de contrôle chimique) visant à contrôler l'importation et l'utilisation d'équipements à base d'ODS et de CFC; suivi de la mise en œuvre des activités d'investissement en cours et achevées afin d'assurer l'élimination durable des CFC de tous les projets financés par le Fonds multilatéral; et les efforts déployés afin de promouvoir la sensibilisation du public à la raréfaction de l'ozone. Ces activités et d'autres sont encourageantes et le Comité apprécie les efforts des Philippines visant à éliminer les SAO. Au cours des deux prochaines années, les Philippines entendent se concentrer sur le développement et la mise en œuvre de leur plan national d'élimination des CFC et du plan associé de gestion des frigorigènes, lesquels sont des stratégies clés des Philippines afin de réduire de façon durable sa consommation nationale totale d'ODS. Le Comité exécutif note avec appréciation que la nouvelle structure de gestion du Bureau de l'ozone, qui fait partie du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, continuera d'avoir plein accès aux plus hauts niveaux décisionnels du gouvernement et s'assurera de l'entière conformité aux obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Sénégal

5. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée dans le projet de renforcement des institutions au Sénégal et note avec appréciation que les niveaux de consommation de CFC rapportés par le Sénégal au Secrétariat de l'ozone pour 1999 et 2000 sont inférieurs à la consommation de référence. Le Comité exécutif note également que le Sénégal a pris des mesures pertinentes pour éliminer sa consommation de SAO, à savoir l'adoption de dispositions législatives sur les SAO et la mise en œuvre de plusieurs projets du PGF tels que la formation des agents de douanes, et la récupération et le recyclage des CFC. Ces activités et d'autres sont encourageantes. Le Comité exécutif apprécie les efforts déployés par le Sénégal pour réduire la consommation de CFC et s'attend à ce que le Sénégal poursuive la mise en œuvre de son PGF et de son système de permis, et maintienne et améliore même, son niveau de réduction des CFC.

Annexe III

**CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE
EN ARGENTINE**

(PROJET)

1. Le Comité exécutif :
 - a) À sa 30^e réunion, a approuvé le montant de 3 183 390 \$US comme fonds totaux qui seront disponibles pour l'Argentine afin de lui permettre d'éliminer complètement le bromure de méthyle (MB) utilisé pour les récoltes de fraises, de fleurs et de légumes protégés (331 tonnes PAO);
 - b) À sa 36^e réunion, a approuvé en principe, 3 588 000 \$US supplémentaires comme fonds totaux qui seront disponibles pour l'Argentine afin de lui permettre d'achever l'élimination du bromure de méthyle employé dans les semis de tabac et de légumes non protégés, excluant les applications relatives à la quarantaine et à la pré-expédition (178,8 tonnes PAO supplémentaires).
2. Comme on l'a indiqué le Secrétariat de l'ozone, et conformément aux données du document du projet présenté au Comité exécutif, la valeur de base du bromure de méthyle pour la conformité pour l'Argentine est de 411,3 tonnes PAO, et la consommation de bromure de méthyle en 1998 a été de 505 tonnes PAO, excluant environ 31 tonnes PAO que l'Argentine dit être utilisées pour des applications de quarantaine et de pré-expédition. L'Argentine doit donc réduire sa consommation de bromure de méthyle à 411,3 tonnes PAO afin d'être conforme à l'obligation de gel indiquée dans le Protocole de Montréal en 2002, et à 329 tonnes PAO pour être conforme à la réduction de 20 % du Protocole en 2005.
3. Les réductions découlant de la mise en application de ce projet, avec les réductions convenues dans le projet approuvé pour la production de fraises, de légumes protégés et de fleurs coupées (30^e réunion du Comité exécutif), permettront à l'Argentine de se conformer au calendrier indiqué ci-dessous en matière de réduction. À cet égard, l'Argentine s'engage, par la mise en oeuvre de ces projets, à réduire la consommation nationale totale de bromure de méthyle en deçà des niveaux suivants au cours des années indiquées :

Année	MB éliminées par année (tonnes PAO)			Consommation nationale maximale de BM restant, sauf les applications QPE (PAO tonnes) (**)
	Fraises, fleurs, légumes (ONUDI)	Tabac, légumes non protégés (PNUD) (*)	Quantité totale éliminée chaque année	
				505
2001	33,2		33,2	471,8
2002	66,2	29	95,2	376,6
2003	99,2	21	120,2	256,4
2004	132,4	16	148,4	108
2005		33,5	33,5	74,5
2006		56,5	56,5	18
2007	0,0	0,0	0,0	18

(*) 22,8 tonnes PAO supplémentaires à éliminer sans l'aide du Fonds multilatéral.

(**) les 18 tonnes PAO qui restent sont utilisées pour la fumigation post-récolte du coton et des agrumes.

4. Les projets permettront l'élimination de tous les usages de bromure de méthyle dans les sols où sont cultivés les fraises, les fleurs, le tabac et les légumes en Argentine, excluant les applications de quarantaine et de pré-expédition. L'Argentine s'engage à soutenir de façon permanente les niveaux de consommation indiqués ci-dessus, en mettant en place des restrictions à l'importation et d'autres politiques jugées nécessaires. Le PNUD et l'ONUDI doivent présenter chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés afin de se conformer aux réductions de bromure de méthyle requises dans les secteurs des fraises, des fleurs, du tabac et des légumes.

5. Dans le contexte de la formation extensive dispensée lors de la mise en oeuvre du projet sur les récoltes de fraises, de fleurs et de légumes, l'ONUDI convient d'éduquer ces fermiers sur la façon de limiter l'usage du métam-sodium en employant davantage des techniques IPM. L'ONUDI doit aussi présenter au Comité exécutif un rapport sur les coûts annuels liés au métam-sodium et sur l'utilisation des chaudières à vapeur achetées avec les fonds du projet.

6. Les fonds pour les projets seront décaissés par l'ONUDI et le PNUD en fonction du budget annuel suivant :

Année	Niveau de financement (\$ US)		
	Fraises/légumes/fleurs	Tabac	Niveau total de financement
2001	1 050 500	220 000	1 270 500
2002	1 050 500	1 500 000	2 550 500
2003	1 082 390	467 000	1 549 390
2004		467 000	467 000
2005		467 000	467 000
2006		467 000	467 000

7. Le gouvernement de l'Argentine a examiné les données sur la consommation indiquées dans ce projet et est d'avis qu'elles sont exactes. De même, le gouvernement a conclu cet accord avec le Comité exécutif et convenu que, si la consommation de bromure de méthyle (dans ces secteurs) augmentait plus tard, il incomberait entièrement au gouvernement d'assurer son élimination. La consommation des 18 tonnes PAO qui restent, indiquée dans le tableau ci-dessus,

est utilisée pour la fumigation post-récolte du coton et des agrumes. Cette consommation restante, si elle est admissible, sera insérée plus tard dans un projet d'élimination séparé.

8. Le gouvernement de l'Argentine, en accord avec le PNUD et l'ONUDI, pourra à son gré organiser et mettre en oeuvre les éléments des projets qu'il juge les plus importants pour réaliser ses engagements en matière d'élimination du bromure de méthyle indiqués ci-dessus. Le PNUD et l'ONUDI conviennent de gérer les fonds pour ce projet de façon à assurer la réalisation des réductions convenues pour le bromure de méthyle. Le PNUD et l'ONUDI doivent présenter au Comité exécutif chaque année un rapport sur les progrès réalisés afin de se conformer aux réductions de bromure de méthyle requises par ces projets.

9. Ces conditions convenues entre le gouvernement de l'Argentine et le Comité exécutif tiennent compte des projets d'élimination du bromure de méthyle déjà approuvés pour les récoltes de fraises, de fleurs et de légumes protégés. Elles remplacent donc les conditions convenues lors de la 30^e réunion du Comité exécutif.
